

N° DEL 2014.06.04/078

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juin 2014** à **18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	28/05/2014
Affichage	28/05/2014

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

**THEME : AFFAIRES  
SCOLAIRES 2.**

**OBJET : AVENANT N°1 A LA  
CONVENTION DE  
PARTENARIAT VILLE DE  
BRIANCON/CONSEIL  
GENERAL 05 POUR LES  
TRANSPORTS SCOLAIRES  
2013/2014.**

**Etaient Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

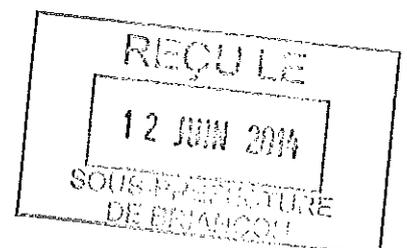
**Etaient Représentés :**

KHALIFA Daphné pouvoir à CIUPPA Marcel.  
BRUNET Pascale pouvoir à PROREL Alain.  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à GRYZKA Romain.  
PICAT RE Alessandro pouvoir à DAZIN Florian.

**Absents-Excusés :**

KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro.

**Secrétaire de Séance : ROMAIN Manuel.**



Rapporteur : Fanny BOVETTO.

Vu la délibération du 27 septembre 2013, par laquelle le conseil municipal a passé une convention de partenariat avec le Conseil Général des Hautes-Alpes pour les transports scolaires 2013/2014 afin de mutualiser les moyens de transports scolaires organisés par le Conseil Général et la commune,

Vu la demande du Conseil Général des Hautes-Alpes de prolonger cette convention de partenariat jusqu'au 30 novembre 2014 suite au report de la mise en place de leur nouveau réseau de transports scolaires,

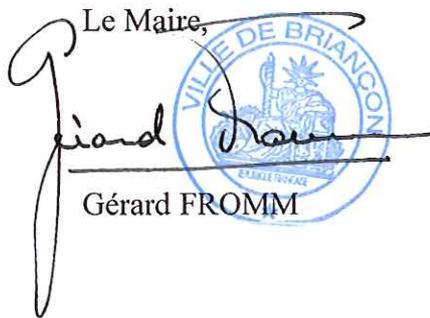
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'Avenant n°1 annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 11 JUIN 2014  
PUBLIÉ LE 11 JUIN 2014  
NOTIFIÉ LE 16 JUIN 2014



# Conseil Général Hautes Alpes

## TRANSPORT PUBLIC ROUTIER DE PERSONNES

### AVENANT N° 1 A LA CONVENTION SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER DE PERSONNES CONVENTION DE PARTENARIAT

Vu l'article L. 3211-1 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 31117 à L. 3111-9 du Code des Transports,

Vu la loi d'Orientation des Transports Intérieurs n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs,

Vu la délibération n° 801 du Conseil Général du 30 mars 2010 approuvant l'Agenda 21,

Vu la délibération n° 1729 du Conseil Général des Hautes-Alpes en date du 17 mai 2011 donnant délégation à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission Aménagement et agenda 21 du 19 septembre 2013,

#### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

##### **Article 1 : Objet de la convention**

Cette convention est établie à titre expérimental pour une durée d'un an. Elle est prolongée du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2014. Elle définit l'engagement de chacune des parties.

##### **Article 5 : Durée**

La présente convention est applicable pendant l'année scolaire 2013/2014 et du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 30 novembre 2014 de l'année scolaire 2014/2015.

Fait à Gap, le :

Pour la Ville de Briançon

Le Maire

Gérard FROMM

Pour le Conseil Général des Hautes-Alpes

Le Président

Jean-Yves DUSSERRE

